

Arnaud Boulligny*

Les Français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration**

En mars 1942, Adolf Hitler confie à Fritz Sauckel, le « négrier de l'Europe », la charge d'intensifier le recrutement de travailleurs étrangers afin de couvrir les immenses besoins de l'économie de guerre allemande. Ainsi, à l'été 1944, près de 8 millions d'étrangers, originaires de 26 pays, sont présents sur le territoire du Reich. Au total, environ 9,5 millions de travailleurs civils et de prisonniers de guerre auraient été déplacés, de gré ou de force, à l'intérieur du Reich durant la Deuxième Guerre mondiale¹. Ces derniers permettent à l'Allemagne de remplacer ses jeunes actifs mobilisés et d'atteindre un niveau de production élevé mais, présents au cœur de son territoire, ils constituent aussi un groupe qu'il convient d'encadrer, de surveiller et, si besoin, de punir. La menace qu'ils représentent pour les autorités chargées de la sécurité devient d'autant plus grande que les chances de victoire de l'Allemagne s'éloignent inéluctablement à compter de l'été 1944.

Les travailleurs français furent au même titre que les autres étrangers étroitement surveillés par les polices allemandes. Si les auteurs de fautes peu graves s'en tirèrent souvent avec un simple avertissement ou une amende, plusieurs dizaines de milliers d'autres furent arrêtés puis conduits en prison ou en camp disciplinaire, pour un temps plus ou moins long. Cependant, on a longtemps



* Chargé de recherches à la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Doctorant de l'Université de Caen Basse-Normandie.

** NDLR : Défendu à l'Université de Caen Basse-Normandie en 2004, le Mémoire de D.E.A. d'Arnaud Boulligny intitulé « *Les déportés de France en Europe nazie (hors la France de 1939)* », synthétisé dans le cadre de la présente contribution, a été déposé pour concourir aux « Prix de la Fondation Auschwitz » 2004-2005. Ayant été tout particulièrement apprécié par les membres du jury, ceux-ci ont accordé à l'auteur le bénéfice de l'article 4 du règlement permettant au Conseil d'Administration de la Fondation Auschwitz de lui allouer un subside pour la poursuite de ses recherches. Le présent article en constitue le résultat.

1 HERBERT Ulrich (Hg), *Fremdarbeiter : Politik und Praxis des «Ausländer-Einsatzes» in der Kriegswirtschaft des Dritten Reich*, Bonn, JHW Verlag Dietz Nachfolger, 1999, p. 11.

ignoré le sort de ceux qui furent internés, après leur arrestation, dans des camps du système concentrationnaire nazi. En l'état de nos recherches, nous en avons pourtant recensé 6.507 dont plus du tiers meurt en déportation. Qui sont ces Français? Quelles sont les circonstances de leur arrestation? Pourquoi ont-ils été transférés en camp de concentration plutôt que dans des prisons et des camps spéciaux? Quelle fut leur expérience au sein du système concentrationnaire nazi? Voici les principales questions auxquelles nous allons tâcher d'apporter des réponses.

I. Des déportés nombreux et au profil singulier

1°) Plus de 6.500 hommes et femmes déjà recensés

Ces Français constituent un groupe original tant parmi la main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich que parmi les déportés français. Pourtant, leur sort a longtemps été ignoré, ou du moins, minimisé par les historiens. Ainsi, si on assiste depuis plusieurs années à un renouvellement des études consacrées aux travailleurs français exploités par l'Allemagne², ces transferts en camp de concentration y revêtent, comme dans les études plus anciennes³, un caractère assez exceptionnel, pour ne pas dire anecdotique. Lorsqu'ils abordent la répression dont furent victimes les travailleurs français, les historiens insistent généralement sur le rôle des prisons, des camps disciplinaires (les *Straflager*) et des camps de rééducation (les *Arbeitserziehungslager* ou *AEL*) pour les travailleurs civils, ou des camps de représailles comme Rawa-Ruska, Colditz et Kobierzyn pour les prisonniers de guerre⁴. La réalité des transferts en camp de concentration n'est souvent soulignée qu'au travers de quelques exemples. Par ailleurs, les études réalisées sur la déportation de France ne parlaient pas davantage de ce groupe spécifique de déportés, sauf parfois pour rendre compte de la présence française dans les camps avant l'arrivée des transports partis de France. A titre d'exemple, voilà ce que l'on peut lire dans le *Mémorial annuel des Français de Dachau* sur la situation des Français dans ce camp avant l'arrivée des transports de l'été 1944 :



- 2 Le colloque organisé par le Centre de Recherches d'Histoire Quantitative et le Mémorial de Caen en 2001 a été l'occasion d'exposer ces nouvelles approches. Voir en particulier les contributions de Helga BORIES-SAWALA, Patrice ARNAUD et Jean QUELLIEN in *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Actes du colloque international organisé par le CRHQ et le Mémorial de Caen, décembre 2001, Caen, CRHQ, 2003, 704 p.
- 3 On pense là notamment aux ouvrages de Jacques Évrard, *La déportation des travailleurs français dans le III^e Reich*, Paris, Fayard, 1972, 457 p. et Jean-Pierre Vittori, *Eux, les STO*, Paris, Editions Messidor/Temps actuels, 1982, 272 p.
- 4 Les camps de Rawa-Ruska (au nord-ouest de la ville de Lwow en Pologne) et de Colditz (près de Leipzig) étaient réservés aux prisonniers de guerre évadés, tandis que Kobierzyn (près de Cracovie) recevait les réfractaires au travail

« Quelques « politiques » du Nord, arrêtés en 1941 et transférés à Dachau par Auschwitz et Mauthausen d'un côté, des « travailleurs libres », des prisonniers de guerre ou des requis, arrêtés en Allemagne même, pour les raisons les plus variées, constituaient alors la « colonie » française »⁵.

En réalité, seul le sort des militants de l'Action catholique arrêtés en Allemagne était jusqu'alors largement connu. Rappelons rapidement que ces groupes avaient très tôt représenté une menace pour les autorités allemandes qui les avaient interdits. Pourtant, à partir de la fin de l'année 1942, ils se reconstituent en Allemagne autour de prêtres clandestins partis comme volontaires ou prisonniers de guerre, et de séminaristes ou étudiants en théologie contraints au travail. Ernst Kaltenbrunner, chef du RSHA, l'office central de sécurité du Reich, est amené à prendre en décembre 1943 des mesures afin de les dissoudre. Ainsi, parmi les militants arrêtés, plus d'une centaine furent transférés en camp de concentration et une quarantaine y trouvèrent la mort. Plusieurs ouvrages sont consacrés à ces groupes et à leurs militants⁶, en particulier à Marcel Callo, jeune jociste arrêté à Zella-Mehlis (Thuringe) puis transféré à Flossenbürg et Mauthausen où il trouve la mort en mars 1945. Béatifié par le pape Jean-Paul II en 1987, il est devenu une figure emblématique pour les anciens du STO et leur Fédération dans leur quête d'un titre de reconnaissance de la Nation et d'une réhabilitation dans la mémoire collective.

Au final, l'expérience singulière de ces milliers de Français arrêtés au sein du Reich, en particulier leur effectif, restait donc largement méconnue avant le lancement de nos recherches et la publication du *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression*⁷. Depuis son commencement, en effet, notre étude s'inscrit dans l'enquête lancée depuis 1996 par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation afin de recenser l'ensemble de ces déportés.

Avant de poursuivre la présentation de ce groupe, il nous semble indispensable de dire quelques mots des archives et des méthodes de recherches qui nous ont permis de recenser à ce jour plus de 6.500 déportés. Les résultats que nous présentons aujourd'hui s'appuient en grande partie sur l'exploitation des fonds



5 Amicale des Anciens de Dachau, *Mémorial annuaire des Français de Dachau*, 1987, p. XXIV.

6 Les références sont ici très nombreuses. On peut citer parmi les plus intéressantes : Eikel Markus, *Französische Katholiken im Dritten Reich – Die religiöse Betreuung der französischen Kriegsgefangenen und Zwangsarbeiter 1940-1945*, Freiburg, 1999 ; Gouyon Paul (cardinal), *Marcel Callo, témoin d'une génération. 1921-1945*, Paris, Editions SOS, 1981, 171 p. ; Haas Reimund et Tillmann Elisabeth (Hg.), *Verfolgt und ermordet als junge Christen : 51 französische Märtyrer im Nazi-Reich*, Sonderausgabe, XX. Weltjugendtag, Köln, 2005, 216 p. ; Molette Charles, *En haine de l'Evangile. Victimes du décret de persécution nazi du 03.12.43 contre l'apostolat catholique français à l'œuvre parmi les travailleurs requis en Allemagne, 1943-1945*, Paris, Fayard, 1993, 382 p.

7 Fondation pour la mémoire de la Déportation, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression. 1940-1945*, Paris, Tirésias, 2004, 4 volumes. Plus de 86.000 déportés y sont recensés. Une édition corrigée et augmentée de plus de 2.000 sera publiée au cours du premier semestre 2007.

d'archives conservés à Caen au sein du Bureau des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (BAVCC) du ministère de la Défense⁸, en particulier les archives des camps de concentration et les dossiers individuels des déportés.

Notre méthode de travail, mise au point progressivement, comporte deux phases. L'examen des archives des camps, en particulier les documents dressés à l'arrivée des déportés (listes d'entrée, fiches individuelles, questionnaires d'entrée...), permet tout d'abord de repérer des Français susceptibles d'avoir été arrêtés sur le territoire du Reich, soit parce qu'ils arrivent dans ces camps depuis des prisons allemandes, autrichiennes, polonaises, soit parce qu'ils ne sont pas identifiés comme partis de France par la Fondation. Ensuite, la consultation des dossiers individuels de ces déportés, en particulier les dossiers constitués en vue de l'obtention du titre de déporté résistant ou politique (lois de 1948), permet de vérifier l'arrestation outre-Rhin. Ces dossiers comportent de nombreux documents (déclarations des intéressés ou des familles en cas de décès, copies de documents établis par l'administration des camps, archives de police et des tribunaux allemands, contrats de travail, demandes de passeport pour séjourner en Allemagne, fiche individuelle de synthèse établie par le Service International de Recherche, etc.). Ils permettent de recueillir un maximum d'informations sur chacun. Par ailleurs, la présence d'attestations de témoins permet également de remonter des affaires et de trouver, de fil en aiguille, de nouveaux noms.

La documentation conservée à Caen est particulièrement importante pour les camps de Buchenwald, Dachau, Dora et Mauthausen. Pour les autres, notamment en raison des destructions opérées par les nazis avant leur libération, elle est souvent limitée, mais la présence de listes reconstituées, de listes alphabétiques et parfois de quelques listes de travailleurs français arrêtés en Allemagne (Flossenbürg, Gross Rosen, Neuengamme, Sachsenhausen) a été d'un intérêt majeur pour notre recherche. Nous avons également pu surmonter cette difficulté par l'utilisation de mémoriaux publiés par les amicales de camp⁹ et de travaux d'historiens, comme par exemple la liste des 590 Français du camp de Stutthof dressée par Marek Orski¹⁰ ou les fiches réalisées selon une logique départementale par les correspondants locaux du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale dans le cadre de l'enquête lancée dans les années 1970 sur la déportation. Enfin, d'autres déportés arrêtés en Allemagne ont pu être identifiés par la consultation d'archives des prisons et des tribunaux allemands.



- 8 Environ 6 kilomètres d'archives sont conservés à Caen dont les deux tiers concernent des victimes civiles et militaires de la Deuxième Guerre mondiale.
- 9 Amicale des anciens déportés d'Oranienburg-Sachsenhausen et de leur famille, *Le Mémorial des déportés français à Sachsenhausen*, édité par l'amicale, 2000, 270 p. ; *Mémorial des Français à Flossenbürg*, édité par l'amicale, 1994, 89 p. ; *Mémorial des Français et des Françaises déportés au camp de concentration de Neuengamme et dans ses kommandos*, réalisé en partenariat avec la FMD et l'Amicale du camp de concentration de Neuengamme et de ses kommandos.
- 10 Orski Marek, *Des Français au camp de concentration de Stutthof (1941-1945)*, Muzeum Stutthof w Sztutowie, Gdansk, 1995, 93 p.

Pour finir, ajoutons que ce recensement n'est pas achevé : nous sommes convaincus qu'il nous reste plusieurs centaines de noms à retrouver, en particulier pour les travailleurs internés après leur arrestation à Gross Rosen, Mauthausen et Neuengamme, ou pour ceux qui sont transférés directement dans des commandos extérieurs de travail sans passer auparavant par un camp central. La statistique finale pourrait ainsi approcher les 7.000 individus. Mais, d'ores et déjà, cet effectif de 6.507 hommes et femmes recensés doit nous conduire à quelques réflexions.

Il est vrai que ces travailleurs forment un groupe qui peut paraître restreint au regard des Français présents outre-Rhin durant la Deuxième Guerre mondiale. Rappelons que près d'1,6 million de soldats sont ainsi transférés en Allemagne dès mai 1940¹¹, auxquels il convient d'ajouter environ 650.000 travailleurs forcés¹² et près de 300.000 travailleurs volontaires¹³. En août 1944, ils seraient encore 1,3 million¹⁴ de Français présents outre-Rhin. Cependant, n'oublions pas qu'une minorité d'entre eux a été inquiétée par la police allemande et que les internements dans des prisons et des camps disciplinaires ne se comptent sûrement qu'en dizaines de milliers, même s'il convient de rester prudent sur ce point en l'absence de toutes statistiques.

Par ailleurs, ces Français arrêtés au sein du Reich forment un groupe non négligeable parmi les déportés français arrêtés par mesure de répression : ils représentent environ 10% des 63.000 Français passés par un camp de concentration¹⁵. Pour certains camps, la part de ces déportés est plus forte encore. Ainsi, sur les 590 Français du camp de Stutthof (Prusse occidentale) recensés par Marek Orski, plus de la moitié ont été arrêtés sur le territoire du Reich, dans la région de Danzig ou d'Elbing pour l'essentiel. De même, sur les 12.500 Français passés par le camp de Dachau, plus de 2.500 ont été arrêtés outre-Rhin, soit un Français sur cinq. Les déportés arrêtés en territoire allemand représentent encore 12% des Français du camp de Sachsenhausen et 11% de ceux de Flossenbürg.

2°) Des travailleurs civils pour l'essentiel

La présence de ces Français hors du territoire national est principalement liée à la volonté de l'Allemagne nazie de mobiliser, au profit de son économie de



11 DURAND Yves, *La captivité : Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, 1982, p. 21.

12 Estimation donnée par Jean Quellien lors du colloque de Caen, *op. cit.*, pp. 69-71.

13 L'effectif des travailleurs volontaires a longtemps été sous-évalué comme l'a souligné Jean-Pierre Azéma dans l'introduction générale du colloque de Caen, *op. cit.*, p. 11.

14 HERBERT Ulrich, *op. cit.*, p. 11.

15 Selon les statistiques établies par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

guerre, la main-d'œuvre des pays occupés. Ainsi, les travailleurs civils, contraints ou volontaires, et les prisonniers de guerre représentent environ 97% des déportés recensés¹⁶.

Les travailleurs contraints au travail constituent la catégorie la plus importante : ils comptent pour un peu moins de la moitié de l'effectif à eux seuls (48% exactement). Plus de neuf sur dix quittent le territoire national d'octobre 1942 à juillet 1943 avec trois pics de départs : novembre 1942, janvier-mars 1943 et juin-juillet 1943. Il est à noter qu'ils sont convoqués à part quasi-égale, soit au titre de la loi du 4 septembre 1942 « relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre »¹⁷ dont le champ d'application est élargi par la loi du 1^{er} septembre 1944¹⁸, soit au titre de la loi du 16 février 1943 instaurant le Service du Travail Obligatoire (STO) pour tous les hommes nés entre le 1^{er} janvier 1920 et le 31 décembre 1922.

Environ 31% des hommes et femmes recensés sont partis pour le Reich comme volontaires. Si nous enregistrons les premiers départs pour l'Allemagne dès novembre 1940, ceux-ci restent cependant limités jusqu'à l'hiver 1941. Environ 80% ont lieu de janvier 1942 à mai 1943 avec un pic en juillet et août 1942 lié à l'appel en juin à la Relève, l'échange d'un prisonnier de guerre contre trois ouvriers qualifiés français.

Les prisonniers de guerre comptent enfin pour 18% de l'effectif. Près de 9 sur 10 sont transférés à l'intérieur du Reich de mai à août 1940. Le plus grand nombre ont été « transformés » en travailleurs civils. Cette possibilité introduite à partir du printemps 1943 par les Allemands afin de répondre aux besoins accrus de main-d'œuvre permettait aux PG de jouir d'un statut identique à celui des travailleurs civils (vêtements civils, conditions de travail et salaires améliorés, plus grande liberté de circulation). Mais, ils perdaient en contrepartie la protection que leur conférait la Convention de Genève et passaient sous la responsabilité des services de police du RSHA. Seuls un peu plus de 200.000 auraient accepté cette transformation. Nous notons cependant la présence parmi les PG recensés d'une soixantaine de « non transformés ». Ils sont souvent arrêtés au cours de tentatives d'évasion, vêtus d'effets civils, et sans papiers, ou bien dans le cadre du démantèlement d'affaires mêlant civils et militaires. C'est le cas par exemple des 23 PG, essentiellement des scouts et des prêtres du stalag VI G, arrêtés avec 38 travailleurs civils dans le cadre du démantèlement durant l'été 1944 du groupe d'Action catholique qui s'était développé autour de Cologne.



16 Sur la base des 6.130 personnes dont nous connaissons la catégorie (94,2% de l'effectif total).

17 Peut y être astreint tout homme âgé de plus de 18 ans et de moins de 50 ans, et toute femme, célibataire, âgée de plus de 21 ans et de moins de 35 ans.

18 Peuvent désormais être contraints au travail les hommes âgés de 16 à 60 ans et les femmes, mariées sans enfant, de 18 à 45 ans.

Ainsi, à l'exception de ces quelques dizaines de PG « non transformés », tous les autres travailleurs français arrêtés au sein du Reich puis conduits en camp de concentration sont des civils et deux tiers d'entre eux sont contraints au travail outre-Rhin. Notons, pour finir, que les trois quarts pénètrent en territoire allemand entre juin 1942 et juillet 1943.

Aux côtés de ces travailleurs, les autres Français arrêtés sur le territoire du Reich forment un groupe réduit (3% de l'effectif) et très disparate.

Les Alsaciens-Mosellans sont les plus nombreux (1,8%). Près de la moitié ont quitté leur foyer pour l'*Alt Reich* (le vieux Reich) dans le cadre du *Reichsarbeitsdienst* (*RAD*), le Service du Travail d'État, d'une durée de six mois, qui devait permettre le brassage des jeunes Alsaciens et Mosellans avec le reste de la jeunesse allemande. Les autres Alsaciens-Mosellans arrêtés au sein du Reich sont soit des « malgré-nous », c'est-à-dire de jeunes gens incorporés de force dans l'armée allemande à l'issue du *RAD*, soit des patriotes proscrits déplacés de force à l'intérieur du Reich en raison de leur attitude francophile et de leur refus des obligations nées de l'annexion.

D'autres Français avaient au contraire fait le choix de la collaboration (0,6% du total). Les plus nombreux sont membres de la LVF, la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme, créée en juillet 1941 sur l'initiative de Jacques Doriot, chef du Parti populaire français, et de Marcel Déat, chef du Rassemblement national populaire. Quelques-uns font également partie de divisions SS. Pour la plupart anciens légionnaires, ils y ont été intégrés au moment de la dissolution de la LVF en août 1944. Ils appartiennent en particulier à la division SS Charlemagne. Les derniers, miliciens et membres du PPF, ont suivi les Allemands au moment de leur repli de France.

Quelques Français expatriés outre-Rhin avant le déclenchement de la guerre font également partie des personnes recensées (0,6% du total). Cette présence est notamment liée à l'exercice de leur profession (artistes, industriels, professeurs).

Finissons en signalant l'exemple unique de Claude Asser, évadé d'un transport de déportés parti de France. Arrêté en janvier 1943 à Marseille en tant qu'antifasciste d'origine allemande et israélite, il est déporté depuis Drancy le 6 mars 1943 vers la Pologne. Au troisième jour de voyage, il parvient à sauter du train à 50 kilomètres de Maïdanek. Repris, il est d'abord conduit au camp disciplinaire de Brätz en Silésie pendant cinq mois puis au camp de Buchenwald fin juillet 1943. En raison de sa tentative d'évasion, il y porte le point rouge rappelant une cible qui doit le signaler à l'attention des gardiens du camp¹⁹.



19 Association des Déportés du Jura, FNDIRP, *Les Jurassiens dans les camps de concentration*, Lons-le-Saulnier, Éditions Marque-Maillard, 1988, p. 285.

3°) Un profil sociologique particulier

Tout d'abord, il faut souligner que ce groupe de déportés est essentiellement composé d'hommes : nous n'avons à ce jour recensé que 231 femmes (3,6% de l'ensemble) dont plus de neuf sur dix sont parties comme volontaires. Après leur arrestation, 217 sont transférées au camp de femmes de Ravensbrück, les autres étant internées au camp de Stutthof près de Danzig, à Auschwitz et à Mauthausen. Ensuite, la part dominante des personnes contraintes au travail et des volontaires (environ 79% du total) confère à ce groupe un profil sociologique bien spécifique.

L'homme le plus âgé, un patriote proscrit déplacé à Mittlau (Silésie), a 65 ans au moment de son arrestation (né en 1879). Quant au plus jeune, parti comme volontaire, il est né en 1929 et n'a donc que 15 ans lorsqu'il est appréhendé en 1944. Cet éventail assez large des années de naissance masque en fait une sur-représentation très nette des classes d'âges les plus jeunes : près des trois quarts des individus recensés sont âgés de 18 à 30 ans et 57% ont moins de 25 ans. En comparaison, les moins de 25 ans ne représentent que 19% de la population active française selon le recensement de 1936. Les déportés nés en 1920, 1921 et 1922 comptent à eux seuls pour près de 40% de l'ensemble²⁰. C'est surtout la part des requis qui permet d'expliquer cette première caractéristique puisque 78% ont moins de 25 ans. Les volontaires ne font que légèrement chuter la part des plus jeunes (56% ont moins de 25 ans) comme les prisonniers de guerre, beaucoup plus âgés (64% ont 30 ans et plus), mais aussi moins nombreux. La conséquence de cette jeunesse est que beaucoup n'ont pas encore fondé de foyer au moment de leur départ pour le Reich. Nous comptons ainsi près de 70% de célibataires et environ 10% d'hommes et de femmes mariés mais sans enfant²¹.

L'analyse des professions révèle quant à elle le poids déterminant, pour les hommes, des catégories « ouvriers de l'industrie » et « ouvriers et patrons de l'artisanat » [voir le graphique des CSP ci-après]. Elles représentent respectivement 39 et 24% du groupe²². Nous sommes là bien au-delà de la part de ces catégories dans la population active masculine française de l'époque (18 et 15%). Cela tient au fait que requis et volontaires ont surtout été recrutés dans ces catégories pour répondre aux exigences allemandes. A l'inverse, la catégorie « cultivateurs, ouvriers agricoles, marins-pêcheurs » ne regroupe que 8% des effectifs contre 30% environ pour l'ensemble de la population française. En effet, ceux-ci ont été peu touchés par les réquisitions, jouissant jusqu'en mai 1943 d'exemptions,



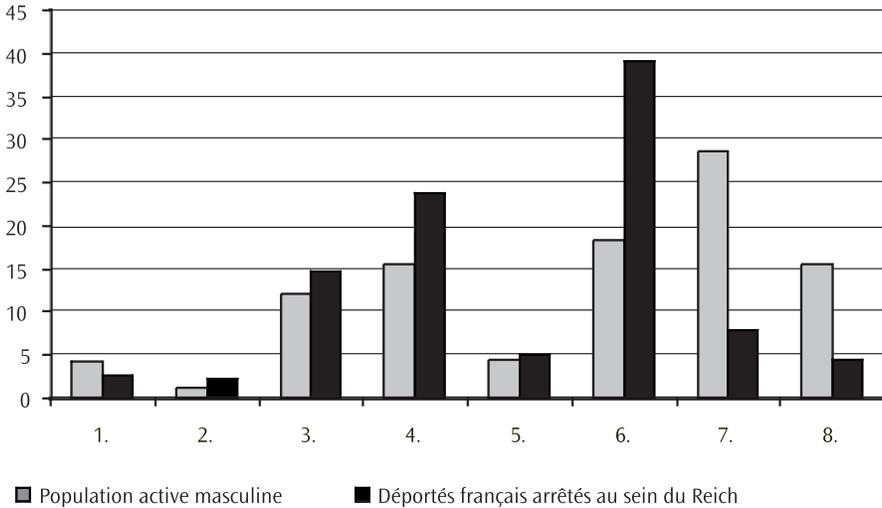
20 Sur la base des 6.500 personnes dont nous connaissons la date de naissance (99,9% de l'effectif).

21 Sur la base des 4.738 personnes dont nous connaissons la situation familiale au moment de leur départ de France (72,8% de l'effectif).

22 Sur la base des 5.178 personnes dont la profession nous est connue (79,6% de l'effectif).

puis pouvant ensuite se soustraire assez facilement aux ordres d’incorporation en raison de leur habitat rural. Parmi les femmes recensées, les « ouvrières de l’industrie » et de l’« artisanat » occupent comme pour les hommes une place importante (24 et 14%), mais elles sont pourtant dépassées par les « sans profession » (femmes n’exerçant pas d’activité et étudiantes) puisque près d’une sur trois fait partie de cette catégorie au moment de son départ pour le Reich.

Les CSP des déportés français arrêtés au sein du Reich



- 1. Patrons de l'industrie/cadres supérieurs
- 2. Professions libérales
- 3. Employés (hors commerce)
- 4. Artisanat (patrons et ouvriers)
- 5. Commerce (patrons et employés)
- 6. Ouvriers de l'industrie
- 7. Cultivateurs/ouvriers agricoles/marins-pêcheurs
- 8. Sans profession

Ces déportés arrêtés au sein du Reich viennent de tous les départements français. Cependant, les écarts sont ensuite très importants selon les régions. Tout d’abord, les zones urbaines et industrialisées se distinguent très nettement. Le poids de la Seine est, de ce point de vue, écrasant puisque 27% des individus y sont domiciliés au moment de leur départ pour le Reich, alors que seulement 12% des Français résident dans ce département en 1936. C’est près d’un déporté sur trois si nous ajoutons les départements limitrophes de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise. Le Nord et le Pas-de-Calais constituent la seconde région de résidence de ces déportés puisque 12% y résident au moment de leur départ pour l’Allemagne. La proportion est là encore nettement supérieure au poids de ces départements dans la population totale de 1936 (environ 7,5%). Viennent ensuite, mais dans une moindre mesure, les départements des Bouches-du-Rhône

(3,5%), du Rhône (3%), de la Seine-Inférieure, de la Gironde, de la Loire, du Calvados ou de la Meurthe-et-Moselle. En revanche, d'autres régions à dominante agricole sont largement sous-représentées comme le Massif Central, le Sud-Ouest à l'exception de la Gironde, les Pyrénées et les régions alpines, la Corse, le Languedoc-Roussillon, la Bretagne, le Centre et le Poitou.

Après avoir mis en évidence les principales caractéristiques de ce groupe de déportés tant au niveau de son effectif dont l'importance restait insoupçonnée jusqu'alors, de sa composition et de son profil sociologique singulier, nous allons maintenant nous attacher à décrire les circonstances, en particulier les motifs, de leur arrestation en territoire allemand.

II. Oppositions et répression

1°) Des arrestations concentrées dans le temps et l'espace

La lecture de la courbe des arrestations [voir ci-après] permet d'observer que les arrestations ont lieu sur une très longue période, de novembre 1939 à avril 1945. Les premières visent des ressortissants français installés outre-Rhin avant le déclenchement de la guerre. Ainsi, Henri Bernard, professeur de français à l'École supérieure de commerce de Cracovie, est arrêté le 6 novembre avec ses collègues polonais dans le cadre de la politique allemande d'élimination des élites polonaises²³. A la même époque, un Mosellan, Joseph K. réside depuis plusieurs années à Merzig (Sarre) lorsqu'il est appréhendé par la police allemande en tant que ressortissant français. Tous deux sont transférés au camp de Sachsenhausen dès décembre 1939 et seraient ainsi les deux premiers Français du camp. Cependant, les arrestations restent, en réalité, très limitées jusqu'à la fin de l'année 1942 : environ 4 % des déportés sont arrêtés de novembre 1939 à décembre 1942. Le rythme s'accélère ensuite : 24 % sont appréhendés en 1943, 61 % en 1944 et 11 % de janvier à avril 1945. Une analyse plus fine permet de constater que six Français sur dix sont arrêtés du début de l'été 1944 à la fin de l'hiver 1945 (juin 1944-mars 1945)²⁴.

Évidemment, cette chronologie singulière des arrestations est liée à l'évolution de la politique de la main-d'œuvre imposée par l'Allemagne nazie. Peu nombreux sont les travailleurs civils français présents outre-Rhin avant la mise en place de la Relève en juin 1942 et surtout avant la première loi sur la réquisition du 4 septembre 1942. Avec l'instauration du STO en février 1943 et la possibilité de transformation offerte, à partir d'avril 1943, aux prisonniers de

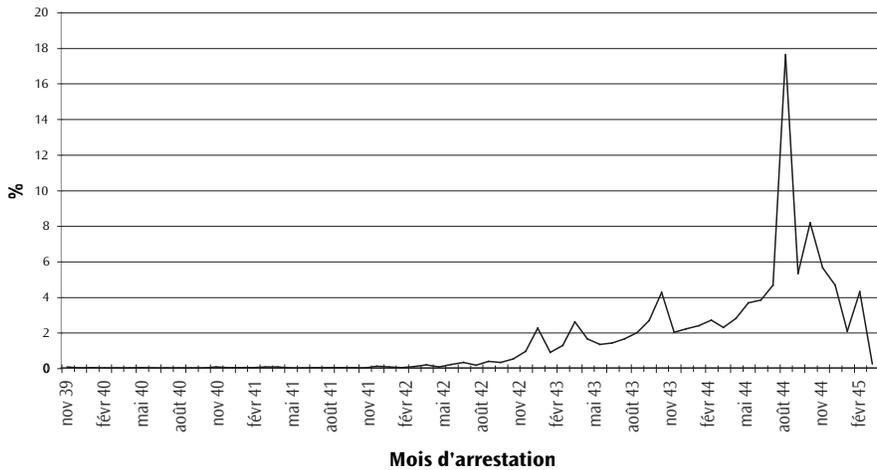


23 Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire nazi*, Collection « Terre Humaine », Paris, Minuit/Plon, 1982, p. 31.

24 En l'état de nos recherches, nous connaissons la date d'arrestation de 5.205 déportés (80% du total).

guerre, le nombre des civils français devient maximum à partir du printemps et surtout de l'été 1943. Mais, c'est surtout l'évolution du conflit qui explique la vague répressive dont ces Français sont victimes à partir de l'été 1944. Encouragés par l'annonce des débarquements des Alliés, par la progression de leurs armées, les travailleurs étrangers, en particulier les Français, multiplient les actes d'opposition anti-allemands : sabotage, refus de travail, ralentissement de la production, écoute clandestine des radios alliées et diffusion des nouvelles, etc. Là où ils sont très nombreux, le risque d'insurrection à l'approche des troupes alliées apparaît bientôt aux yeux des autorités allemandes qui intensifient la surveillance et multiplient les actions répressives pour tenter de sauver ce qui peut l'être encore.

Courbe chronologique des arrestations



L'aire géographique retenue pour notre étude correspond au territoire du III^e Reich, c'est-à-dire l'Allemagne telle que définie en 1919 par le Traité de Versailles dont le territoire a été successivement agrandi par l'annexion de l'Autriche, des Sudètes, de la partie occidentale de la Pologne, de la Bohême-Moravie, du Luxembourg, et des villes d'Eupen et Malmédy en Belgique. Nous avons choisi de ne pas prendre en compte les arrestations opérées en Alsace et en Moselle parce que celles-ci dépendent, pour la majorité, d'une politique répressive propre à cette région annexée de fait, mais toujours en partie française. En revanche, nous avons ajouté le Gouvernement général de Pologne, non annexé mais sous administration allemande.

Au total, nous avons relevé plus de 750 lieux d'arrestation différents répartis sur l'ensemble de ces territoires²⁵. Cependant, un nombre réduit de lieux regroupent l'essentiel des arrestations : un déporté sur quatre environ est ainsi



25 Le lieu d'arrestation nous est connu, à ce jour, pour 4.674 déportés (71,8% du total).

arrêté à Berlin, Nuremberg ou Munich, un sur trois dans les dix villes comptant le plus grand nombre d'arrestations et un sur deux dans les 25 premières. La majeure partie des arrestations sont, en réalité, concentrées dans les zones industrialisées, là où les travailleurs civils étrangers sont les plus nombreux.

Plus d'un déporté sur cinq est appréhendé en Bavière en raison surtout du poids de Nuremberg et de Munich qui comptent chacune 7,5% des arrestations. Les autres Français sont appréhendés à Augsbourg, Regensburg, Erlangen ou Ingolstadt notamment. Environ 20% des arrestations ont lieu dans quelques grandes villes de la plaine du nord de l'Allemagne, à commencer par le *Gross Berlin* qui en regroupe plus de 9%. Il faut cependant rappeler que 10% des civils français vivaient à Berlin, en septembre 1944, selon les chiffres de l'Office de statistique du Reich²⁶. Les arrestations sont également nombreuses à Wilhelmshaven, Hambourg, Brême, Hanovre, Munster, Brunswick, Kiel, Stettin, ou plus à l'Est encore, à Elbing et Danzig.

Ensuite, de nombreux Français sont arrêtés dans la vallée du Rhin, en particulier en Rhénanie du Nord, dans la zone comprise entre Krefeld et Bonn (10% des arrestations), en particulier à Düsseldorf, Leverkusen et Cologne, ou plus au sud dans la région de Coblenze (3%). Beaucoup sont également interpellés dans la Ruhr (6%), notamment à Oberhausen, Dortmund, Duisburg et Essen, ainsi que dans la région Rhin-Main (6%) à Francfort surtout. Halle et sa périphérie sont également le théâtre d'un nombre important d'arrestations (3%) tout comme la Saxe voisine (8%) à Chemnitz, Dresde, Leipzig ou Zwickau, la Silésie (6%) et la Thuringe (3%). Enfin, environ 8% des déportés sont arrêtés en Autriche, à Innsbrück, Salzburg et Linz ainsi que dans la partie orientale (Vienne et sa périphérie) et méridionale du territoire (Graz, Klagenfurt).

Le nombre des arrestations reste limité dans les autres régions du Reich, en particulier dans la Plaine du Nord de l'Allemagne à l'exception des quelques pôles cités ci-dessus, au Luxembourg, en Bohême-Moravie et sur le territoire du Gouvernement général de Pologne.

2°) Les motifs d'arrestation : une primauté des actes anti-allemands

L'analyse des motifs d'arrestation permet de constater que les déportés français arrêtés au sein du Reich ont surtout été appréhendés en raison d'actes anti-allemands aux formes très diverses²⁷.

Contrairement aux idées reçues, les délits de droit commun ainsi que les affaires de mœurs, en particulier la fréquentation de femmes allemandes, ne

26 Voir Vittori Pierre, *Eux, les STO*, Éditions Messidor/Temps actuels, 1982, Annexe n° 10.

27 En l'état de nos recherches, nous connaissons les motifs d'arrestation de 4.392 déportés (67,5% du total).

sont à l'origine que d'un peu plus de 5% des arrestations. Le vol et le marché noir constituent les infractions les plus fréquentes. Des Français sont ainsi arrêtés pour avoir pillé des magasins d'alimentation et d'habillement ou des débits de tabac. A Berlin, ils agissent parfois en bandes avec d'autres travailleurs étrangers, profitant souvent des alertes et des bombardements. D'autres opèrent dans les gares des grandes villes où ils s'emparent des valises de voyageurs. Certains sont également arrêtés pour avoir dérobé des matériaux dans leur usine ou pour avoir volé leurs camarades. Les marchandises sont souvent revendues dans les camps d'habitation et quelques Français sont ainsi arrêtés pour recel. Par ailleurs, la fréquentation de femmes allemandes qui ne représentait pas à proprement parler un délit pour les travailleurs civils, est à l'origine d'un nombre très réduit d'arrestations. Nous n'avons relevé qu'une vingtaine d'exemples au total. Enfin, nous notons la présence de deux Français interpellés en application de l'article 175 du code pénal allemand condamnant l'homosexualité.

Ensuite, 3% des Français environ sont arrêtés, sans raison évidente, au cours de rafles orchestrées par la police dans les camps d'habitation, mais aussi en ville, dans les rues, les cafés ou à la sortie des cinémas. En réalité, la part des Français victimes de rafles est bien supérieure comme nous le verrons un peu plus loin. Mais, elles sont généralement déclenchées en conséquence d'actes anti-allemands dont la plupart des raflés se sont effectivement rendus coupables. Signalons, pour finir, qu'une dizaine de travailleurs seraient arrêtés en raison de leur confession israéliite.

Plus de neuf Français sur dix sont donc arrêtés pour des actes d'opposition aux formes et motivations multiples. C'est d'abord, évidemment, une façon d'exprimer son patriotisme, le refus de participer à la victoire allemande et sa foi dans une victoire finale des Alliés. Mais, ces actes sont souvent aussi une manière de maintenir les solidarités entre Français et pour leurs auteurs un moyen de se préserver tant physiquement que moralement. Assez souvent, les travailleurs français ont donc exprimé leur opposition en développant simultanément deux, voire trois types d'actes. Les plus fréquents visent le travail : parmi l'ensemble des motifs relevés, le refus de travail et les actes de sabotage sont de loin les plus nombreux (57% du total).

Les refus de travail représentent 28% des motifs relevés. Ils peuvent d'abord se manifester par une mauvaise volonté au travail : retards ou absences répétés, refus de travailler sur une machine ou d'effectuer une tâche particulière. D'autres Français choisissent de se blesser volontairement ou simulent une maladie pour se faire dispenser. Certains préfèrent encore se dissimuler dans leur camp d'habitation. Le refus de travailler est parfois collectif et sert à protester contre les mauvaises conditions de travail ou de vie, en particulier la nourriture ou la peur des bombardements. L'évasion du territoire allemand (7% des motifs) constitue le stade ultime du refus de travailler pour l'Allemagne. Certains prennent ainsi la fuite vers la France ou la Suisse. Celle-ci est parfois dictée par la

volonté d'échapper à une arrestation jugée inévitable à cause d'une altercation avec un patron, des collègues allemands, ou d'un sabotage par exemple. Signalements, enfin, qu'une quarantaine de Français au travail dans le sud de l'Autriche sont arrêtés au cours de leur tentative pour rejoindre le maquis yougoslave.

La fréquence des actes de sabotage parmi les motifs d'arrestation est également très importante (29% du total). Il prend lui aussi des formes très diverses : simple maladresse, casse ou perte d'outils, gaspillage de matières premières ou de combustibles, malfaçon, c'est-à-dire la fabrication de pièces défectueuses, inutilisables voire dangereuses lorsqu'il s'agit d'explosifs ou d'armes par exemple. Souvent, ce sabotage au quotidien est ressenti comme un moyen de narquer les Allemands et d'entretenir entre Français une certaine sociabilité. Robert Deneri parle de « blagues de potaches » pour définir l'activité qu'il mène avec ses camarades de polytechnique, alors qu'ils sont employés comme dessinateurs dans un bureau de conception des usines Junkers à Aschersleben (Magdeburg) :

« Et là, ont commencé à germer nos premières idées, je ne veux pas dire de sabotage car ce serait exagéré, des idées de la bonne farce qu'on allait faire aux Allemands en les empêchant de faire quelque chose de bien. Le truc le plus classique était que le garçon qui dessinait le trou dans le tableau de bord mettait un demi millimètre de plus et celui qui dessinait l'appareil, moi en l'occurrence, mettait un demi millimètre de moins. [...] Les plans étaient visés, ça partait en construction, les conséquences n'arrivaient qu'un mois, deux mois après. Mais, entre temps, ils avaient fabriqué des centaines de pièces et tout était foutu »²⁸.

Les actes de malfaçon s'accompagnent en général d'une autre attitude : le ralentissement de la production et la flânerie au travail (*l'Arbeitsbummerei*). Adoptée au quotidien, celle-ci permet de nuire sans trop de risques à la production allemande tout en offrant la possibilité de se ménager physiquement. En revanche, beaucoup plus périlleux, car beaucoup plus visibles, sont les destructions des moyens de production ou de transport. Ils conduisent très souvent à une arrestation rapide. Maurice Lebreton, requis à Waren-Müritz dans le Mecklembourg, en fait la douloureuse expérience. Il travaille sur une étireuse d'aluminium avec un prisonnier de guerre « transformé » au moment de son arrestation :

« [...] un midi je laisse donc mon prisonnier partir déjeuner en lui disant que j'allais le rejoindre de suite. A l'usine, il était bien recommandé d'arrêter les machines quand nous partions. Naturellement j'ai oublié d'arrêter ma machine « qui ne produisait toujours rien » avant de partir, et en plus j'ai laissé traîner là où il ne fallait pas des morceaux de ferraille, de façon à ce que la trépidation les fasse tomber dans des endroits disons délicats. Naturellement je ne savais pas du tout ce qui allait se passer. Peut-être rien du tout. Mais quand je suis revenu,



28 Témoignage vidéo réalisé par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (12-14 mai 1996).

c'était pire que je n'aurais pu l'imaginer. Tout était bousillé. Alors là j'étais mal parti. J'ai su après la guerre par mon camarade André que la machine n'a jamais remarché. Mon prisonnier et moi nous fûmes arrêtés sur le champ, enfin immédiatement malgré nos protestations»²⁹.

La propagande anti-allemande intervient également dans un nombre important d'arrestations. Les actes relevant de cette catégorie représentent 25% des motifs. Nous y avons classé les délits de radio (17% des motifs). L'annonce du Débarquement et la prolifération des fausses nouvelles poussent beaucoup de Français à écouter régulièrement les radios alliées et à diffuser les communiqués auprès de leurs camarades français ou étrangers et de la population civile allemande. Cette activité conduit très souvent à des arrestations collectives. D'autres Français distribuent des tracts et des journaux clandestins qu'ils ont rédigés ou qui ont parfois été parachutés par l'aviation alliée. Certains sont aussi arrêtés pour avoir porté des emblèmes patriotiques comme la croix de Lorraine ou de petits drapeaux tricolores. C'est par exemple le cas de Gilbert Léonard requis à Wörms (Rhénanie-Palatinat) :

«Des PG français fabriquaient à Darmstadt des croix de Lorraine qu'ils venaient vendre aux Français de Wörms pour se faire un peu d'argent. Je leur en ai acheté une que j'ai épinglée à ma boutonnière. Je me suis même fait photographier avec et j'ai envoyé le cliché à mes parents en France. Je pense d'ailleurs que c'est l'interception par la censure à Francfort de ce courrier qui est à l'origine de ma convocation dans les bureaux de la police criminelle. Je m'y suis présenté en arborant fièrement ma croix de Lorraine. Un Allemand m'a reçu dans un petit bureau de 6 mètres sur 6. Il m'a accusé de faire de la propagande gaulliste. Je lui ai répondu, naïvement : «j'connais pas ce monsieur de Gaulle». Le policier m'arrache l'insigne de la veste et garde la pièce à conviction. Il remplit un dossier sous mes yeux sans m'interroger davantage. Environ un mois après, la Gestapo de Mayence se présente à l'infirmerie du camp de travailleurs où j'étais à cause d'une blessure et me passe les menottes»³⁰.

Une autre façon d'exprimer son refus de la contrainte allemande et son patriotisme consiste à participer à des actions d'entraide (10% des motifs). De nombreux Français sont ainsi arrêtés pour avoir favorisé l'évasion de prisonniers de guerre français, mais aussi étrangers, en leur fournissant des vivres, des habits civils, de l'argent allemand, un gîte durant leur fuite. Des requis employés à la *Reichsbahn* ont souvent profité de leur poste pour aider des PG à se camoufler dans des wagons en partance pour la France. Emile Charreire a ainsi apporté son aide, avec quelques camarades, à un petit groupe de prisonniers de guerre évadés d'un stalag proche de Berlin :



29 «Souvenirs de Maurice Leuret» in *Cahiers de mémoire : Déportés du Calvados*, Conseil Général du Calvados, Archives départementales du Calvados, 1995, p. 131.

30 Témoignage audio enregistré le 1^{er} décembre 2003 et le 1^{er} octobre 2004.

«Incorporés pour le STO à la firme Daimler Bentz, nous étions cantonnés dans un baraquement dont la façade arrière donnait du côté de la gare de Halle (Saale) située environ à 100 mètres et séparée de notre baraquement par un terrain vague. Quatre ou cinq prisonniers de guerre sur le chemin de l'évasion sont venus demander asile et se planquer dans notre baraque. Pour reprendre leur tentative avec un maximum de chance, il fallut leur procurer des habits civils puisqu'ils étaient en militaires, avec un grand KG dans le dos. A la gare même, ils ont trouvé d'autres Français employés à la *Reichsbahn* qui possédaient des plombages de wagons. C'est comme ça qu'ils sont repartis vers la France sauf un qui a trouvé hébergement chez une Allemande. Il s'est fait prendre et a révélé son parcours, ce qui conduisit à notre arrestation»³¹.

Des Français sont également appréhendés pour avoir aidé des travailleurs, français ou étrangers, à regagner leur pays ou des Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans la Wehrmacht à désertier. La constitution clandestine de groupes d'Action catholique participe à cette même logique d'apporter aux travailleurs français un secours spirituel et matériel contre les idées nationales-socialistes. De même, plusieurs cadres des Chantiers de Jeunesse³² et de la JOFTA (Jeunesse ouvrière française travaillant en Allemagne), ainsi que des personnes remplissant les fonctions d'homme de confiance, d'interprète ou de responsable de chambre sont transférées en camp de concentration pour avoir assuré la défense matérielle et morale de leurs compatriotes. Signalons également que quelques médecins, ou étudiants en médecine, sont arrêtés pour avoir favorisé la réforme d'ouvriers français par la délivrance de faux certificats médicaux. Enfin, deux travailleurs français sont faits prisonniers pour avoir porté assistance à des déportés français des camps de Buchenwald et Flossenbürg, en commando de travail à Schönebeck et Zwickau (fourniture de vivres et de vêtements, passage de lettres et de colis).

D'autres Français sont appréhendés pour des propos ou des gestes anti-allemands (8% des motifs) : propos défaitistes ou injurieux pour l'Allemagne, son armée et ses dirigeants, qu'ils soient tenus en public ou dans la correspondance, caricatures et graffitis dessinés dans les camps d'habitation ou les usines, chansons et poèmes diffusés auprès des camarades, menaces et coups à l'encontre d'Allemands (patron, *Meister*, ouvriers, ...) ou de « collaborateurs » français (travailleurs trop zélés, légionnaires, membres du PPF). Quelques Français sont également arrêtés pour avoir craché sur des portraits du Führer, ou pour les avoir détruits, ou bien encore pour avoir arraché des affiches de propagande allemande appelant, par exemple, à l'engagement dans des unités SS.



31 Témoignage audio enregistré le 28 décembre 2003 et le 22 avril 2004.

32 Voir à ce sujet le livre de Pierre Martin, *La Mission des Chantiers de Jeunesse en Allemagne 1943-1945*, Paris, L'Harmattan, 2001, 549 p.

Pour finir, signalons que parmi les Alsaciens et Mosellans recensés, un tiers sont arrêtés pour avoir cherché à se soustraire à l'incorporation dans la Wehrmacht, notamment en cherchant à gagner la France ou la Suisse, ou pour avoir déserté de l'armée allemande. Les autres sont, pour la très grande majorité, appréhendés à la suite d'actes d'opposition individuels : refus de travail, sabotage, propagande anti-allemande, sentiments et attitude francophile.

L'analyse de la répartition des motifs selon la catégorie des travailleurs ne laisse pas apparaître d'écarts majeurs. Nous constatons seulement que les volontaires ont été plus souvent arrêtés pour des délits de droit commun. Rien d'étonnant à cela lorsqu'on sait qu'un certain nombre ont signé un contrat pour échapper à une condamnation de droit commun et à un emprisonnement en France. Leur casier judiciaire est parfois lourd de plusieurs condamnations, notamment pour vol. Cependant, la part des prisonniers de droit commun reste, au final, assez faible parmi les volontaires (un peu plus de 10%). La grande majorité sont en fait arrêtés pour des actes anti-allemands, en particulier pour rupture de contrat de travail, alors qu'ils étaient pourtant partis librement pour l'Allemagne. La désillusion à l'arrivée a sûrement joué un rôle. Beaucoup se plaignent ainsi des conditions d'accueil et de travail bien éloignées des images véhiculées par la propagande. D'autres, mineurs au moment de leur départ, ont été obligés de partir sous la pression de l'entourage familial³³. Ensuite, la prolongation arbitraire des contrats décidée par Sauckel, à partir de la fin du printemps 1942, piège en Allemagne de nombreux volontaires, notamment ceux de la Relève. Parmi ces derniers, enfin, certains refusent de travailler lorsqu'ils constatent que le frère ou le père qu'ils pensaient relever par leur départ ne peut rentrer en France.

3°) Oppositions et arrestations collectives

Près de la moitié des travailleurs français (45% exactement) ne sont pas arrêtés de façon isolée mais en compagnie d'autres camarades. Un tiers sont appréhendés à dix au moins, dans le cadre de 35 « affaires » dont certaines se soldent par l'arrestation de plusieurs dizaines de Français. Cependant, malgré le caractère collectif d'un nombre important d'arrestations, il reste difficile de parler de « résistance organisée » pour qualifier l'activité anti-allemande de ces Français.

Il faut d'abord garder à l'esprit que les travailleurs étrangers étaient contrôlés par un appareil policier très présent. Ils étaient surveillés dans toutes leurs activités et déplacements, en particulier par la *Werkschutz*, la police d'usine, la *Schutzpolizei* (des agents de police en uniformes), la Gestapo (la police secrète d'Etat) et la Kripo (la police criminelle), la police des trains ou des frontières. Vivant chez l'ennemi, sans armes, il leur était difficile de développer des mouvements



33 Voir à ce sujet le témoignage de Juliette Lemaître, *La vie d'un « Stück ». Récit d'une Normande rescapée de Ravensbrück*, Condé-sur-Noireau, Corlet Editions, 2006, 156 p.

de résistance qui auraient pu représenter une réelle menace pour le Reich. Les contacts avec les mouvements de Résistance en France étaient nuls, ceux avec les opposants allemands, autrichiens ou tchèques exceptionnels. Signalons cependant qu'une quarantaine de Français, parvenus à rejoindre les partisans yougoslaves, sont arrêtés dans leurs rangs, en particulier en décembre 1944 dans la région de Cilli en Slovénie. Ils sont transférés quelques semaines plus tard au camp de Dachau.

En réalité, beaucoup d'arrestations correspondent à des rafles de représailles orchestrées par la police allemande contre les travailleurs étrangers en réaction à l'augmentation des actes anti-allemands. Elles visent alors tous les travailleurs français d'un camp qu'ils en soient ou non les auteurs. Le 15 septembre 1944, par exemple, tous les Français des aciéries *Gutehoffnungshütte* à Oberhausen (Ruhr) sont arrêtés dans leur camp d'habitation. Beaucoup avaient participé au ralentissement de la production et à des sabotages, mais cette opération semble avoir été déclenchée après que trois SS français aient été, quelques jours plus tôt, molestés par quelques compatriotes lors d'une réunion de propagande. Au total, au moins 80 Français sont transférés à Sachsenhausen quelques jours après leur arrestation. Le 30 septembre, à Sande, sur la Mer du Nord, une soixantaine de travailleurs français sont raflés à la suite de la multiplication des sabotages dans les ateliers de l'arsenal de Wilhelmshaven où ils travaillaient. Après une semaine d'emprisonnement, ils sont transférés au camp de Neuengamme. Au camp de munitions de Munster, entre Hanovre et Hambourg, la répétition des sabotages là encore (mélanges de poudres non conformes, sables jetés dans les essieux, camions mal réparés) et la répétition des abandons de postes conduisent les autorités allemandes à arrêter tous les Français du camp (90 personnes environ) le 28 mars 1945. Ils sont transférés deux jours plus tard à Neuengamme.

Certes, des groupes de résistance se sont progressivement organisés, mais leur objectif principal était surtout d'entretenir au quotidien le moral et la cohésion entre Français, plus que de développer une action concertée d'opposition à l'Allemagne nazie. C'est ainsi qu'il faut envisager la « résistance spirituelle » développée par les groupes d'Action catholique. Ceux-ci étaient véritablement structurés avec par exemple l'envoi de prêtres clandestins et la mise en place d'une organisation en secteurs et districts avec pour chacun un responsable. Ces mouvements avaient réussi à développer un ensemble d'activités clandestines (cercles d'études autour de thèmes religieux et de société, messes dans des églises allemandes, création de « groupes d'amitiés », visites des travailleurs malades ou blessés, etc.) dans le but d'apporter aux travailleurs français un secours spirituel et matériel face à la menace des idées nationales-socialistes. A partir du 13 juillet 1944, la Gestapo mène un vaste coup de filet dans leurs rangs en Rhénanie du Nord. Au total, 61 Français sont interpellés dans la région de Cologne jusqu'à la fin du mois d'août. Tous sont conduits à Brauweiler dans une ancienne abbaye bénédictine, située à quelques kilomètres à l'ouest de Cologne, et transformée en prison. Ils subissent pour certains des interrogatoires musclés qui sont stoppés

brusquement en raison de l'avance des troupes alliées. Le groupe est alors évacué sur Cologne, et de là sur Buchenwald. Des groupes moins importants sont également victimes de la répression allemande durant le printemps et l'été 1944, à Berlin et en Thuringe surtout.

Les autres groupes n'étaient pas aussi organisés et s'étaient plutôt développés de façon spontanée et informelle. L'écoute de la radio alliée est souvent au centre de leur activité. Le 15 septembre 1944, par exemple, une cinquantaine de Français sont surpris par la Gestapo de Coblenz à Bendorf-am-Rhein alors qu'ils s'étaient réunis, comme chaque soir, dans un baraquement pour y écouter la radio anglaise. Tous sont internés à Sachsenhausen quelques jours plus tard. Le même jour, cinquante Français sont arrêtés près de Würzburg, à Schweinfurt, après la saisie d'un poste de radio, puis transférés au bout d'un mois à Dachau. De même, une action policière est menée à partir de fin septembre à Schkopau, près de Halle, parmi les Français de l'usine *Buna-Werk* à la suite de la découverte, là encore, d'un poste clandestin. L'écoute de la radio alliée, mais aussi le développement du sabotage, en particulier le ralentissement de la production, sont à l'origine de l'arrestation d'une soixantaine de travailleurs dans le cadre de l'« affaire Frossard », du nom de l'ingénieur considéré par la Gestapo comme le chef du groupe. Ils sont déportés à Dachau, Buchenwald, Flossenbürg et Mauthausen.

Soulignons, pour finir, l'importance des dénonciations dans ces arrestations collectives. Certaines sont le fait de civils allemands ou de travailleurs étrangers, en particulier polonais. Mais, la plupart reste l'œuvre de Français, travailleurs volontaires ou individus animés d'une véritable fibre collaboratrice (légionnaires, SS, miliciens, membres du PPF), certains étant d'ailleurs payés par la Gestapo pour ce « travail ». Certaines « affaires » reposent parfois davantage sur ces dénonciations que sur une réelle activité résistante. C'est par exemple le cas pour la centaine de Français arrêtés à Hirschberg (aujourd'hui Jelenia Góra en Pologne) entre le 15 novembre 1944 et la fin janvier 1945. Ces prisonniers de guerre transformés pour l'essentiel travaillaient dans différentes usines de la ville, en particulier la *Zellwolle*, une importante fabrique de viscose. Une majorité fut dénoncée par un prisonnier de guerre français en cheville avec la Gestapo comme faisant partie du groupe « FFI 168 »³⁴, censé intervenir sur les arrières allemands, à l'approche des troupes soviétiques, en sapant le moral de la population par des désordres et des sabotages. En fait, l'existence de ce groupe était purement imaginaire, même si certaines victimes avaient bel et bien participé à des actes anti-allemands (écoute clandestine de la radio, développement du freinage de la production). Au total, plus de 70 furent finalement transférées au camp de Gross Rosen.



34 Voir le témoignage de Karl Escure, *Hirschberg, Des PG se souviennent...*, Peuples amis, Paris, 1978, 328 p.

Ainsi, la très grande majorité des déportés arrêtés au sein du Reich le sont en raison d'actes d'opposition individuels aux formes variées, qu'ils soient appréhendés seul ou avec plusieurs camarades. L'activité des «groupes» de résistance, en effet, ne correspond souvent qu'à la somme d'actions individuelles menées sans véritable coordination et dont l'impact reste au final assez réduit sur l'économie du Reich. L'affirmation de soi, le patriotisme et le maintien d'une solidarité entre Français dans un contexte de vie difficile, en territoire étranger, semblent constituer les motivations essentielles du plus grand nombre.

III. L'expérience concentrationnaire des Français arrêtés au sein du Reich

1. Des prisons du Reich aux camps de concentration

Il est bien entendu très difficile de décrire en quelques phrases ce que fut la vie de ces Français après leur arrestation tant les expériences ont été multiples. Généralement, ils sont d'abord emmenés au poste de police (*Polizeipräsidium*) ou transférés au siège de la Gestapo locale pour interrogatoires avant un transfert souvent rapide vers la prison de police (*Gefängnis*) la plus proche. Certains sont écroués directement et ne seront jamais interrogés. Beaucoup sont dans un premier temps détenus seuls, en tout cas jusqu'au terme de l'instruction de leur dossier. Ils peuvent ensuite être placés en cellule commune, ou être transférés vers une autre prison, et être appelés à effectuer des corvées à l'intérieur comme à l'extérieur : balayage, transport de charbon, fabrication de sacs, réparation de voies de communication détruites par les bombardements, creusement de tranchées anti-chars, etc. Les victimes de rafles de reprisailles sont souvent transférées très rapidement en camp de concentration, après quelques heures ou jours seulement de détention dans le camp où ils sont arrêtés ou dans un lieu de rassemblement improvisé. Mais, pour la majorité des Français, cette période d'emprisonnement précédant l'arrivée au camp a duré de quelques semaines à quelques mois. Plus que la nourriture infecte ou des conditions d'hygiène déplorable, c'est surtout l'isolement – ou au contraire l'entassement – dans les cellules, la peur des bombardements ou d'une exécution qui ont marqué les esprits. Robert Deneri dépeint ainsi ce que fut son quotidien pendant près de 5 mois à la prison d'Aschersleben :

«J'étais au premier étage, cellule 19. Dans un sens, en largeur, il y avait moins de trois pas et dans l'autre sens, il y avait six pas et demi. Pas de lumière, sinon un espèce de soupirail en hauteur [...], des barreaux et en tout et pour tout un espèce de lit fixé contre le mur qui pouvait relever de l'extérieur à volonté, un tabouret, un seau. Le matin, il y avait un réveil dont on savait que c'était à 5 heures parce qu'ils le criaient. On sortait un par un, les politiques avec notre petit seau et on ramenait une espèce de cuvette pour faire la toilette. Peu de temps après arrivait un café noir avec une tranche de pain. A midi arrivait une

espèce de potage dans une gamelle [...] et on tenait comme ça jusqu'au soir 6 heures 30, 7 heures où il y avait une autre tasse de café avec le plus souvent une tranche de pain et le dimanche, il y avait alternativement *Margarine* ou une tranche de *Wurst*, le fameux saucisson. Et dans la journée en théorie, rien à fiche qu'à se dire qu'est-ce qu'il va m'arriver. [...]. Cette tranche de prison m'a semblé interminable. Une peur au ventre qu'il ne faut pas cacher, à 20 ans, pas la peine de la ramener»³⁵.

Le plus souvent, ces déportés n'ont pas connu de transports de plusieurs centaines ou milliers d'hommes, entassés dans des wagons à bestiaux, comme ceux partis de Compiègne par exemple. Quelques-uns ont cependant été constitués en particulier lors de l'évacuation des prisons des villes menacées par l'avance alliée. Par exemple, le 15 septembre 1944, un transport de 864 hommes de 13 nationalités différentes est organisé depuis le camp IVA³⁶ à Cologne. Il arrive deux jours plus tard au camp de Buchenwald. Parmi les Français, plus d'une centaine ont été arrêtés au sein du Reich dont les militants du groupe d'Action catholique «Cologne-Rhénanie». Mais, en général, les déportés arrivent à l'intérieur de transports réduits, de quelques dizaines de personnes, et souvent au milieu d'autres travailleurs étrangers (Russes, Ukrainiens, Polonais, Italiens, Belges, Hollandais). C'est le cas de Camille Bourdin qui quitte la gare d'Oberhausen dans la Ruhr avec une soixantaine de camarades dans deux wagons de voyageurs. Il se retrouve avec sept détenus dans son compartiment, deux Français, trois Belges et deux Allemands :

«Compartiment peu confortable, banquettes en bois, les glaces ayant été cassées, du carton épais les remplace. A chaque relève, nous sommes comptés. A l'entrée du compartiment, un policier relayé toutes les deux heures, nous surveille constamment. Nos deux wagons ont été accrochés à un train de marchandises, qui roule déjà depuis un certain temps. Nous essayons de relever les pays où nous passons (Alten, Essen, Gelsenkirchen, Dortmund, Hamm). Nous faisons le point : plus aucun doute, nous nous dirigeons vers le centre de l'Allemagne. Enfin, après quarante huit heures de voyage, nous arrivons en vue de Berlin... »³⁷.

Parfois, aussi, des déportés arrivent seuls au camp ou accompagnés seulement d'un ou deux camarades d'infortune. Le voyage a lieu le plus souvent en wagons de voyageurs ou en wagons cellulaires rattachés à un train de marchandises,



35 Témoignage audiovisuel réalisé par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (12-14 mai 1996).

36 IVA : *Internationale Verkehrs Ausstellung*, Exposition internationale des Moyens de Transport. Ce camp de prisonniers avait en effet été aménagé dans de vastes halls utilisés pour cette manifestation.

37 BOURDIN Camille, *Sachsenhausen 103469-Buchenwald 93168*, p. 6.

parfois encore en camion, et même à pied, lorsque le lieu d'arrestation se situe à proximité directe du camp. Le trajet peut être ponctué de haltes dans des prisons et se prolonger alors plusieurs jours. Paul Bacou arrêté le 20 août 1944 à Neusalz-sur-Oder (aujourd'hui Nowa Sól en Pologne) quitte ainsi la prison de cette ville, le 29 novembre 1944 :

« De la gare, nous étions moins de 10. On était que deux Français. Nous étions gardés par des SS, en tout cas des officiers de l'armée. Nous étions menottés, dans un train de voyageurs mais dans des wagons spéciaux, nous étions seuls. Nous avons eu d'autres camarades déportés qui sont montés dans les différentes gares. A Cottbus, nous avons été conduits à la prison où nous avons passé la nuit couchés à même le sol dans une vaste cellule. Le lendemain, nous avons pris à nouveau la direction de la gare, mais notre groupe avait grossi. Quand nous sommes arrivés à Berlin quelques heures plus tard, nous étions dans les 200. Je suis sorti en tête du wagon et à peine sur le quai, un gardien me passa une menotte attachée à une chaîne par laquelle il me tenait. Les suivants étaient eux enchaînés deux par deux. J'étais en tête de ce sinistre cortège qui traversa une partie de la ville de Berlin pour rejoindre la prison de l'Alexanderplatz. J'en ai le souvenir très précis. Nous sommes restés quatre jours à Alexanderplatz où nous étions entassés, une bonne centaine, dans une vaste cellule au sous-sol. [...]. Nous sommes partis à pied de la prison à la gare, à plus de 200, et un train spécial nous a emmené en gare d'Oranienburg »³⁸.

Parfois même, le « voyage » dure plus longtemps encore. Jacques Arthur³⁹ est arrêté le 10 juillet 1943 à Gleiwitz, en Haute-Silésie, comme « individu dangereux pour le Reich ». D'abord enfermé à la prison centrale de la ville jusqu'au 15 octobre 1943, il part pour des voyages successifs de prison en prison, 15 au total, pour finalement arriver à Sachsenhausen le 17 novembre 1943. Le transport entre chaque prison a lieu par le train et chaque arrêt n'a souvent pas dépassé une ou deux journées, voire une nuit seulement.

Reste à s'interroger sur les raisons qui ont poussé les autorités allemandes à transférer ces travailleurs en camp de concentration alors que tant d'autres sont demeurés en prison ou ont été transférés dans des camps disciplinaires.

Il est certain que la chronologie a joué un rôle déterminant dans ces transferts. A l'été 1944, l'évolution de la guerre plonge l'Allemagne dans un état de désorganisation entretenu par l'avancée des armées alliées, les bombardements de leur aviation et les doutes qui s'emparent de certains dirigeants. Les étrangers constituent plus que jamais une menace aux yeux des services du RSHA, en particulier la Gestapo et la Kripo, dont les prérogatives sont renforcées après

■ ■ ■
38 Témoignage audio enregistré le 17 avril 2004.

39 *Récit et mémoire de Arthur Jacques à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la libération des camps de la mort nazis*, brochure transmise par l'auteur.

la tentative d'attentat contre Hitler, le 20 juillet 1944. La crainte d'insurrections parmi les travailleurs étrangers les conduit à amplifier, à accélérer et donc à simplifier le processus répressif. Dans bien des cas, le rôle de la justice est marginalisé. Ainsi, nous constatons ici que seuls quelques Français sont en réalité jugés par une cour de justice⁴⁰. Au contraire, ils sont presque tous condamnés à un internement administratif selon la procédure de *Schutzhaft* ou « détention de protection » que la Gestapo maîtrise totalement. Définie par l'ordonnance du 28 février 1933 « pour la protection du Peuple et de l'État », celle-ci sert de fondement légal à l'arbitraire policier, en même temps qu'elle est à l'origine des camps de concentration. Rappelons que ces mesures expéditives étaient déjà utilisées massivement, et cela bien avant l'été 1944, à l'encontre d'autres étrangers, en particulier les travailleurs de l'Est.

Ainsi, les déportés français arrêtés au sein du Reich se voient parfois signifier leur condamnation peu avant d'être extraits de prison. On leur présente en général un ordre d'internement (*Schutzhaftbefehl*), rédigé en allemand (en gothique), sur lequel le motif est souvent exprimé en termes très généraux : « soupçonné d'activités hostiles envers l'État » ou encore « jugé dangereux pour la sécurité du Reich et condamné pour une peine illimitée ». Ce souci d'apporter un fondement légal à des décisions arbitraires, a pu pousser les autorités allemandes à agir de façon inattendue. Maurice Allézy raconte l'expérience singulière qu'il a vécue alors qu'il était au commando de Rathenow, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Sachsenhausen, sur la Havel :

« C'est vers la dernière semaine de janvier 1945 qu'on m'a ramené tout seul du camp de Rathenow, dans un camion avec quatre SS pour, à la *Politische Abteilung* à Sachso, me signifier ma condamnation. Je suis revenu dans un camion mais assis sur des cadavres qu'on ramenait au camp pour passer aux fours crématoires. Ma condamnation c'était « *Schutzhaft* à vie, réorganisation de groupements interdits nuisibles au peuple allemand ». Voilà exactement ce que l'interprète a traduit. Après on m'a rembarqué dans mon commando »⁴¹.



40 En plus de ces 6.507 déportés, nous avons également recensé un groupe de près de 900 Français arrêtés au sein du Reich mais ne connaissant qu'un parcours carcéral, en prison et en forteresse (*Zuchthaus*). Il présente bien des points communs avec celui des « concentrationnaires ». Les travailleurs civils y sont largement majoritaires (87%), le reste du groupe étant surtout composé d'Alsaciens et de Mosellans. Si 13% sont arrêtés pour des délits de droit commun, les autres le sont en raison d'actes d'opposition à l'Allemagne. En revanche, il est intéressant de constater que près de 60% d'entre eux, au moins, font l'objet d'un jugement par un tribunal allemand (*Amtsgericht*, *Volksgericht*, *Sondergericht* en particulier). Les condamnations prononcées vont de quelques mois à la peine capitale (12%). Ce jugement par un tribunal constitue la différence majeure entre les deux groupes avec, dans une moindre mesure, la chronologie des arrestations. Les « prisonniers » français sont appréhendés de façon un peu plus précoce que les « concentrationnaires » : 10% sont arrêtés entre 1940 et 1942 (contre 4%), 35% en 1943 (contre 24%), 46% en 1944 (contre 61%), 9% en 1945 (contre 11%).

41 Témoignage audio enregistré le 1^{er} juillet 2004.

Du fait de la radicalisation de la répression allemande contre les travailleurs étrangers, les prisons du Reich et les camps disciplinaires, en particulier les *AEL*, peuvent être saturés à certains moments. Des prisons sont également détruites par les bombardements alliés et deviennent inutilisables. D'autres tombent sous la menace des armées alliées et doivent être évacuées précipitamment. Les transferts dans des camps de concentration ont pu alors constituer une alternative pour les autorités allemandes. En même temps, ils sont aussi le moyen d'alimenter en main-d'œuvre des camps travaillant à plein régime, avec leurs commandos extérieurs, pour l'industrie d'armement du Reich à une époque où les transferts de déportés depuis la France et d'autres territoires occupés deviennent de plus en plus difficiles en raison de l'avancée alliée. N'oublions pas que l'Allemagne procède depuis l'été 1943 à l'enfouissement de ses usines de guerre pour les protéger des bombardements et que ces chantiers sont particulièrement meurtriers, en particulier à Dora et dans les commandos du Harz. Les transferts de travailleurs français arrêtés au sein du Reich en camp de concentration pourraient donc revêtir également une dimension économique importante.

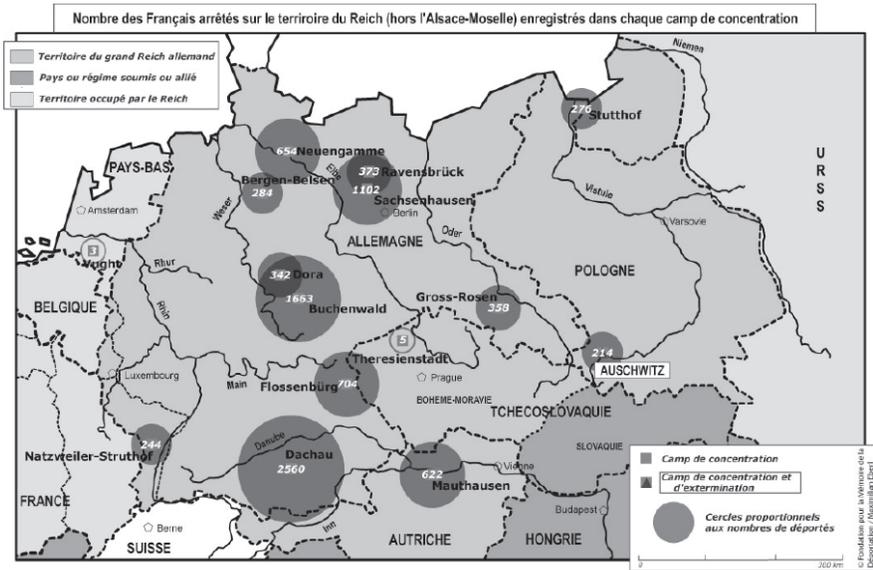
2. Parcours de déportation et catégories des détenus

Les Français arrêtés au sein du Reich sont transférés dans 15 camps de concentration différents. Dachau est la destination du plus grand nombre : au moins 2.228 Français y sont internés après leur arrestation. Viennent ensuite les camps de Buchenwald et Sachsenhausen avec respectivement 1.138 et 990 déportés recensés. Les transferts vers les autres camps sont plus limités : 502 à Flossenbürg, 403 à Neuengamme, 325 à Gross Rosen, 275 à Stutthof, 257 à Mauthausen, 226 à Ravensbrück, 53 à Natzweiler, 52 à Dora, 45 à Auschwitz, 9 à Bergen-Belsen, 3 à Vught et 1, enfin, à Theresienstadt.

Dans ces camps, ces déportés sont souvent les premiers Français à y être détenus, bien avant ceux partis de France. Les premières entrées sont ainsi enregistrées dès décembre 1939 à Sachsenhausen, avril 1941 à Buchenwald, juin 1941 à Dachau, août 1941 à Mauthausen, septembre 1941 à Stutthof, décembre 1941 à Ravensbrück, juin 1942 à Auschwitz, novembre 1942 à Gross Rosen et Neuengamme, décembre 1942 à Natzweiler, février 1943 à Flossenbürg.

Cependant, suivant le rythme des arrestations, les transferts restent rares avant la fin de l'année 1942 (1% du total). Ensuite, 21% ont lieu en 1943, 55% en 1944 et 23% de janvier à avril 1945. Au total, environ deux tiers des Français arrêtés au sein du Reich sont transférés dans ces différents camps entre juin 1944 et avril 1945. Ils sont donc souvent aussi les derniers Français à pénétrer dans ces camps, certaines entrées intervenant quelques semaines, voire quelques jours seulement avant leur libération. Un travailleur arrêté le 28 mars 1945 à Weimar est ainsi transféré à Buchenwald le 6 avril, soit cinq jours seulement avant la libération du camp. A Dachau, le dernier Français arrêté au sein du Reich est immatriculé le 27 avril 1945, soit deux jours avant l'arrivée des troupes américaines. Il avait été arrêté une semaine plus tôt à Munich.

Un peu plus de 40% des déportés recensés quittent leur premier camp de détention pour un ou plusieurs autres au cours de leur détention. En tenant compte de ces transferts, nous constatons que plus de 2.500 Français arrêtés au sein du Reich sont passés, à un moment donné de leur déportation, par Dachau, plus de 1.600 par Buchenwald, 1.100 environ par Sachsenhausen, 700 environ par Flossenbürg et plus de 600 par Mauthausen et Neuengamme. Les effectifs sont, pour les autres camps, moins importants comme nous pouvons le constater ci-dessous.



Dans ces différents camps de concentration, la majorité des déportés français arrêtés au sein du Reich sont classés dans la catégorie des *Schutzhaftlinge*, celle des détenus de protection ou de sécurité. Comme leurs camarades partis de France, ils passent par toutes les étapes imaginées par les nazis pour déshumaniser les nouveaux arrivants : descente des wagons sous les cris et les coups des SS, abandon des effets personnels, tonte, douche, désinfection, habillement, enregistrement et immatriculation. Ils portent également presque tous le triangle rouge des « politiques ». Nous n'avons relevé que quelques rares exemples de « triangles noirs » (asociaux) ou de « triangles verts » à Buchenwald, Mauthausen et Sachsenhausen. Après la période de « dressage » (la quarantaine), ils sont désignés pour des commandos de travail à l'intérieur ou à l'extérieur du camp. Nous n'insisterons pas davantage sur le quotidien de ces détenus, leurs conditions de détention et de travail, leurs souffrances, maintes fois dépeintes par les historiens et les déportés eux-mêmes.

Une partie des Français arrêtés au sein du Reich sont classés dans la catégorie des *Arbeitserziehungshäftlinge* (détenus d'éducation par le travail). Nous en avons à ce jour recensés 607 : 386 sont internés à Dachau, 122 à Stutthof, 96 à Gross

Rosen et 3 à Buchenwald. Le plus grand nombre ne sont détenus que quelques semaines, quelques mois au plus, avant d'être libérés et replacés au travail. En quelque sorte, ces quatre camps jouent pour ces travailleurs un rôle semblable à celui d'une AEL, ces camps disciplinaires administrés par la Gestapo qui avaient été créés dès 1939 par le RSHA pour rééduquer les travailleurs étrangers ne répondant pas aux normes de travail⁴². Les détenus d'éducation internés à Dachau et Buchenwald étaient peut-être destinés à l'origine aux AEL voisins (Munich ou Moosach en Bavière et Kranichfeld en Thuringe), mais surpeuplés au moment de leur arrestation. Dans ces camps, ils ne font pas l'objet d'une immatriculation particulière et ils sont détenus au milieu des autres déportés. A l'origine, Stutthof était un camp de prisonniers civils et un AEL avant de devenir un camp de concentration en février 1942. Il conserve cependant ensuite cette fonction de rééducation pour les travailleurs étrangers arrêtés à proximité. A Gross Rosen, c'est au contraire le transfert fin 1943 de l'AEL de Rattwitz (Ratowice) sur le terrain du camp de concentration qui explique la présence de détenus d'éducation. Ils sont placés dans une baraque séparée portant le numéro 22 et font l'objet d'une immatriculation spéciale commençant par zéro⁴³.

Parmi les *Arbeitserziehungshäftlinge* recensés, 601 sont des hommes et 6 des femmes. On compte parmi eux 41% de travailleurs forcés, 40% de volontaires et 19% de prisonniers de guerre transformés. Presque tous sont arrêtés pour des actes d'opposition (rupture de contrat de travail, sabotage, évasion, propagande anti-allemande) dans des villes situées à proximité des camps où ils sont transférés : à Munich et dans sa banlieue pour Dachau ; à Weimar et Erfurt pour Buchenwald ; à Danzig et Elbing pour Stutthof, à Breslau pour Gross Rosen. Près de 9 sur 10 sont transférés en camp entre septembre 1943 et octobre 1944. Restant prisonniers de la Gestapo, ils ne peuvent en théorie quitter le camp central où ils ont été internés. Ils sont ainsi souvent notés NAL (*Nicht aus dem Lager*) ou DIKAL (*Darf in kein anderes Lager*) sur les registres de Buchenwald et de Dachau. Au total, 351 (58%) sont libérés au bout de quelques semaines ou mois pour être replacés au travail, 163 (27%) le sont à la fin de la guerre, alors que 68 (11%) décèdent en déportation, le devenir restant inconnu pour les 25 derniers (4%). Signalons, pour finir, qu'un certain nombre sont de nouveau arrêtés après leur libération et replacés en camp. Ainsi, 74 sont internés à deux reprises (62 à Dachau et 12 à Stutthof) et 8 à trois reprises (7 à Dachau et 1 à Buchenwald).

Les *Arbeitserziehungshäftlinge* ne sont pas les seuls Français arrêtés au sein du Reich à subir un internement temporaire en camp de concentration suivi

42 Voir les travaux de Gabriele Lofti, *KZ der Gestapo: Arbeitserziehungslager im Dritten Reich*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 2000, 451 p.

43 Selon le musée de Gross Rosen, environ 4.200 détenus d'éducation ont été enregistrés à Gross Rosen jusqu'à son évacuation en février 1945 dont 366 Français.

d'un retour au travail. Ainsi, 198 autres déportés dont un bon nombre de *Schutzhaftlinge* sont libérés de Buchenwald, Dachau et Sachsenhausen en particulier, leurs peines d'internement étant arrivées à leur terme. Lucien Bellenger est l'un de ces déportés. A l'appel du matin à Heinkel, le 21 mai 1944, plus de sept mois après son entrée à Sachsenhausen, il a la surprise d'entendre son numéro matricule. Il doit rentrer au camp central où il est conduit au chef du camp qui lui signifie sa libération et son retour à Dreis-Tiefenbach, près de Siegen :

« Il m'a bien spécifié que si dans la région où je retournais on entendait quelque chose, des murmures sur le camp de Sachsenhausen, j'y retournerais mais là je ressortirais par la cheminée. On m'a donné une veste. Quand j'avais mis la veste on ne voyait plus mes mains tellement les manches étaient longues. Un pantalon, c'était un pantalon énorme. J'avais une allure de clown. Puis je quitte seul le camp, muni d'un bon de transport. Le voyage s'est fait par le train, tout seul. Le lendemain, je vois le directeur de l'usine qui me dit : « Je sais d'où vous venez. Vous n'allez pas travailler et vous allez attendre la fin de la guerre ». Jusqu'à la fin, je bénéficiais d'un régime spécial faisant semblant de travailler grâce au directeur de l'usine qui me dit de ne jamais parler de ce que j'avais vu au camp. Il y a eu des questions de mes camarades, mais je ne leur ai jamais rien dit »⁴⁴.

3. Devenir, retour et mémoire

Au total, 2.238 Français arrêtés au sein du Reich (34,4%) meurent en déportation, tandis que 4.006 survivent à leur internement, 549 (8,4%) étant libérés par les autorités allemandes et replacés au travail et 3.457 recouvrant la liberté au printemps 1945. En l'état de nos recherches, le devenir demeure inconnu pour 263 déportés (4,1%).

Ce groupe présente donc un taux de mortalité un peu moins élevé que celui calculé par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation pour l'ensemble des déportés de France arrêtés par mesure de répression. Celui-ci est en effet de l'ordre de 40%. Mais, les écarts sont en réalité très importants selon la catégorie des détenus. Le taux de mortalité des *Arbeitserziehungshäftlinge* n'est ainsi que d'environ 11% contre 37% pour les autres détenus recensés. Le taux de mortalité varie également selon les parcours de déportation de ces déportés. Il n'est en effet que de 17% pour les déportés internés après leur arrestation au camp de Stutthof, 22% pour ceux internés à Dachau, en raison notamment du nombre important de libérations anticipées. A l'inverse, il atteint 39% pour les Français transférés après leur arrestation à Buchenwald, 44% pour ceux internés à Neuen-gamme, 46% pour ceux internés à Sachsenhausen et même 57% pour les déportés internés à Flossenbürg.



44 Témoignage audio enregistré le 1^{er} décembre 2003 et le 17 avril 2004.

L'entrée tardive des Français arrêtés au sein du Reich dans l'univers concentrationnaire est à l'origine d'une chronologie des décès très caractéristique. La très grande majorité ne sont enregistrés qu'à partir du début de l'hiver 1944 : environ 80% surviennent de décembre 1944 à mai 1945⁴⁵. Les lieux les plus meurtriers sont Dachau (12% des décès), Buchenwald (11%, 17% avec ses commandos extérieurs, en particulier Langenstein), Mauthausen (9%, 15% avec ses commandos extérieurs, notamment Gusen), Flossenbürg (5%, 11% avec ses commandos) et Neuengamme (5%, 10% avec ses commandos). Les décès sont également nombreux durant les évacuations du printemps 1945 (8% des décès) et dans les lieux où elles aboutissent, à Bergen-Belsen et Sandbostel surtout (4% environ)⁴⁶. Soulignons, enfin, qu'un peu plus de 200 déportés libérés par les troupes alliées meurent avant leur rapatriement.

Environ 4.000 Français arrêtés au sein du Reich rentrent donc de déportation. Une cinquantaine, au moins, décèdent encore durant les semaines et les mois qui suivent le rapatriement. Nous avons pu recueillir, à ce jour, le témoignage de plus de 60 « survivants ». Interrogés sur leur retour en France, ils insistent en général sur la difficulté de celui-ci. Comme ils ont été arrêtés pour la plupart à partir de la fin de l'été 1944, alors qu'une partie du territoire français est déjà libérée, beaucoup de familles ne sont pas au courant de leur internement en camp de concentration. Comme pour les autres déportés français, leur expérience suscite souvent gêne et incompréhension. Puisqu'on n'est pas prêt à les écouter, ils se taisent et pensent d'abord à se soigner, à reprendre une activité professionnelle et à fonder une famille. Beaucoup participent en revanche très tôt aux associations de déportés, seul lieu où l'évocation des souvenirs est possible. Certains ont pu être accueillis un peu froidement, au moins dans un premier temps, lorsqu'ils ont évoqué leur arrestation en Allemagne, étant suspectés de faits peu glorieux (vol, marché noir, « couchage »). Mais dans la plupart des cas, ils ont été bien acceptés et certains ont même exercé des fonctions importantes comme par exemple Robert Deneri qui fut longtemps président de l'Amicale de Flossenbürg. Maurice Allézy résume ainsi ce sentiment exprimé par beaucoup :

« Je n'ai jamais eu le moindre problème avec les camarades. La fraternité complète, chacun ayant fait son parcours, chacun ayant obtenu les cartes auxquelles il avait droit. Nous avons toujours été considérés en tant que tels comme ayant été des déportés, de vrais déportés »⁴⁷.

En général, ils ont laissé passer un peu de temps avant d'effectuer des démarches auprès de l'administration pour obtenir un titre de déporté, attendant



45 Sur la base des 1.716 dates de décès connues (76,7% du total).

46 Sur la base des 1.699 lieux de décès connus (75,9% du total).

47 Témoignage audio enregistré le 10 décembre 2003.

parfois même la retraite, soit parce qu'ils n'étaient tout simplement pas au courant de ces dispositions, soit parce qu'ils pensaient que, non partis de France, ils ne pouvaient en bénéficier. Pourtant, dès 1948, leur situation particulière est prise en compte par les lois définissant le statut des déportés ou internés politiques (DP, IP) et des déportés ou internés résistants (DR, IR). Au total, la moitié des déportés, ou leur famille en cas de décès, ont déposé une demande de titre, mais seulement 37% ont reçu une réponse positive : 2.121 ont obtenu le titre de DP, 247 celui de DR, 61 celui d'IP et 5 celui d'IR. Cette proportion assez faible s'explique notamment par le fait que les travailleurs volontaires ont été exclus du bénéfice de ces lois. Plusieurs prêtres clandestins partis comme volontaires eurent d'ailleurs les pires difficultés à obtenir un titre, tout comme plusieurs cadres des Chantiers de Jeunesse ou de la JOFTA. Parmi les déportés interrogés, beaucoup disent souffrir de ne pas avoir obtenu la carte de déporté résistant, estimant souvent avoir accompli, en territoire ennemi, des actes de résistance « plus importants que bien des résistants auto-proclamés ».

Les déportés arrêtés au sein du Reich n'ont guère témoigné de leur expérience⁴⁸ à l'exception des militants de l'Action catholique⁴⁹. La raison de ce silence tient peut-être à leur souhait de rester assez discrets sur les circonstances de leur arrestation face notamment à la défiance affichée par certains de leurs camarades arrêtés en France. Par ailleurs, la valorisation dans la mémoire collective de l'image du déporté résistant ou victime de la Shoah au détriment de celle du prisonnier de guerre et du requis, « ni héros, ni victimes », peut également permettre d'expliquer en partie cet effacement. Gardons aussi à l'esprit que plus de trois Français sur dix étaient partis en réalité comme volontaires. En fait, il semble demeurer chez ces déportés comme un sentiment de gêne, en particulier parce qu'ils sont partis « librement » pour l'Allemagne alors que leurs



- 48 Parmi les quelques références connues, nous pouvons citer les témoignages de Bacou Paul, *Devoir de Mémoire*, St-Pons, Imprimerie Maraval, 1998 ; Escure Karl, *Hirschberg (Jelenia Góra) : des P.G. se souviennent...*, Paris, Peuples Amis, 1978, 328 p. ; Lebreton Maurice, « Souvenirs de Maurice Lebreton » in *Cahiers de mémoire : Déportés du Calvados*, Conseil Général du Calvados, Archives départementales du Calvados, 1995, pp. 116 à 145 ; Lemaître Juliette, *La vie d'un « Stück »*. *Récit d'une Normande rescapée de Ravensbrück*, Condé-sur-Noireau, Corlet Editions, 2006, 156 p. ; Leroyer Roger, *Clamavi ad te...*, chez l'auteur, 1996, 96 p.
- 49 Nous pouvons ainsi citer les ouvrages de Beschet Paul, *Mission en Thuringe au temps du nazisme*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1989, 246 p. ; Bousquet Adrien, *Hors les barbelés*, Paris, Spes, 1945, 144 p. ; Chetaneau Roger (abbé), *Le Christ chez les rayés par le n° 31397*, préface de Mgr Piguet, Fontenay, Editions Lussand, 1947, 205 p. ; Dillard Victor (père), *Suprêmes témoignages*, Paris, Éditions Spes, 1945 ; Fraysse René, *De Francfort à Dachau. Souvenirs et croquis*, Préfaces du RP Riquet et de E. Michelet, Annonay, Editions du Sol, 1946, 80 p. ; Gaben Lucien, *L'honneur d'être témoin. De l'Action catholique aux camps de concentration*, Albi, Imprimerie Coopérative du Sud-Ouest, 1990, 203 p. ; Gerbeaux Michel (abbé), *20 ans après. Un déporté se souvient !*, Dreux, Imprimerie Moderne, 1965, 223 p. ; Leclerc Eloi, *Le soleil se lève sur Assise*, Desclée de Brouwer, Paris, 1999, 132 p. ; Morelli (Monseigneur), *Terre de détresse*, Paris, Bloud et Gay, 1947, 79 p. ; Pannier Roger, *Cologne-Rhénanie 1942-1945. Jusqu'au Martyr*, Editions des Etanets, 1995, 292 p.

camarades y ont été conduits en wagons à bestiaux. Assez souvent, ils n'ont pas connu d'autres déportés arrêtés comme eux au sein du Reich, que ce soit durant leur internement ou à leur retour en France. Ils ont souvent le sentiment de n'avoir été qu'une poignée à vivre cette expérience, par rapport aux déportés arrêtés en France, ce qui a pu les conforter dans leur attitude.

L'expérience des Français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration restait largement méconnue avant le lancement de notre étude. Aucune statistique n'existait pour rendre compte de l'effectif de ce groupe qu'on supposait restreint. A ce jour, nous avons recensé plus de 6.500 déportés entrant dans cette catégorie. Ils représentent ainsi 10% environ des déportés français arrêtés par mesure de répression passés par un camp de concentration. Leur part est plus grande encore dans certains camps, comme Stutthof ou Dachau. L'inscription de ces déportés dans le *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression* constitue une étape importante dans la reconnaissance de ce groupe dont l'originalité est grande.

Ce groupe est essentiellement composé de travailleurs civils recrutés, de gré ou de force, par l'Allemagne pour alimenter son économie de guerre. Il présente en conséquence un profil sociologique particulier dominé par la part des hommes jeunes, célibataires, issus du monde de l'artisanat et de l'industrie, et originaires des régions industrialisées de France, en particulier de la région parisienne. Pour la majorité, et contrairement aux idées reçues, ils sont arrêtés à la suite d'actes d'opposition à l'Allemagne qui prennent des formes très variées et dont les motivations sont multiples : affirmation de soi, patriotisme, solidarité entre Français, rejet de l'Allemagne nazie, etc. Ils sont surtout appréhendés à partir de la fin de l'été 1944, alors que le sort de la guerre devient de plus en plus défavorable pour l'Allemagne, dans les zones industrialisées du Reich, notamment là où la concentration des travailleurs étrangers fait craindre un risque de soulèvement. Ces Français ne sont pas jugés par un tribunal, mais sont en général condamnés par la Gestapo à un internement administratif. Ils sont alors transférés, après une période d'emprisonnement plus ou moins longue, dans 15 camps de concentration différents, en particulier à Dachau, Buchenwald et Sachsenhausen, où ils subissent le même régime que leurs camarades arrêtés en France. Un certain nombre, cependant, « détenus d'éducation par le travail » pour la plupart, connaissent un internement limité dans le temps et sont libérés après quelques mois ou semaines pour être replacés au travail.

Pour finir, rappelons que le recensement de ces déportés reste à achever. Plusieurs centaines pourraient encore être retrouvés dans les archives de police et des camps conservées notamment en Allemagne. Leur consultation permettra aussi de compléter et d'affiner notre connaissance de ce groupe de déportés si singulier.

Synthese

Dit artikel handelt over de in het Reich gearresteerde en in de kampen opgesloten Fransen. In maart 1942 vertrouwde Hitler aan Fritz Sauckel, de “slavenhandelaar van Europa”, de taak toe om de rekrutering van buitenlandse arbeiders te intensifiëren ten einde de immense kosten van de Duitse oorlogseconomie te kunnen dragen. Tijdens de Tweede Wereldoorlog zouden in totaal niet minder dan 9,5 miljoen arbeiders en krijgsgevangenen vrijwillig of verplicht verplaatst geweest zijn binnen de grenzen van het Rijk. Dit heeft het aan Duitsland mogelijk gemaakt om de actief gemobiliseerde jongeren te vervangen en een hoog productieniveau te bereiken. Maar zij vormden tevens een groep die moest omkaderd worden, gecontroleerd, en indien nodig gestraft. Zoals de andere buitenlandse arbeiders werden ook de Franse arbeiders nauwgezet gecontroleerd door de Duitse politiediensten. Daar waar de daders van minder erge fouten er zich dikwijls van vanaf wisten te maken met een eenvoudige verwittiging of een boete, werden vele tienduizenden anderen voor korte of langere tijd opgesloten in een gevangenis of in een disciplinair kamp. Nochtans is men lange tijd onwetend gebleven over het lot van hen die na hun arrestatie in de nazi-kampen zijn opgesloten geweest. In de huidige stand van het onderzoek werden niet minder dan 6.507 Franse geïnterneerden gerecenseerd. Wie waren deze Fransen? Welke waren de omstandigheden van hun arrestatie? Waarom werden zij weggevoerd naar een concentratiekamp en niet eerder naar een gevangenis of een speciaal kamp? Welke ervaringen hebben zij gehad in het concentrationair systeem van de nazi's? Dit zijn de voornaamste vragen waarop de auteur een antwoord tracht te formuleren.